

# ASSEMBLEE NATIONALE

18 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 136

présenté par  
M. POIGNANT, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 16**

Rédiger ainsi cet article :

Dans l'article 51 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et aux entreprises électriques et gazières, les mots :

« la présente loi »,

sont remplacés par les mots :

« la loi n°     du     d'orientation sur l'énergie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise en cohérence avec la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières.